

DEC211342DR07

Décision portant nomination de Mme Fabienne FACHE-DANY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » et nommant M. Olivier PIVA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5246 en date du 11/06/2021

Considérant que Mme Fabienne FACHE-DANY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Fabienne FACHE-DANY, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Fabienne FACHE-DANY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fabienne FACHE-DANY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St. Etienne le 17.06.2021.

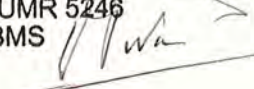
Laurent BARBIERI  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne



Pour le Délégué Régional empêché  
Aurèle De Sousa  
Adjointe au Délégué Régional

Olivier PIVA  
Directeur UMR 5246  
ICBMS

Le directeur de l'unité  
Olivier PIVA



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Didier REVEL

